

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 11 novembre 2024 à 19 h 00.

Sont présents : Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence de la Mairesse suppléante, Mme. Marie-Josée Leroux.

Est également présente, Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Sont absents : le Maire, Richard Forget, la conseillère, Nathalie Dupont et Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Mme la Mairesse suppléante souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2024.11.220

1.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 novembre 2024
2. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2024
5. Adoption de la liste sélective des déboursés
6. Affectation de 105 800\$ du surplus non affecté au budget
7. Certificat de crédit 2024-11-02
8. Changement de titre pour le poste de responsable des travaux publics et ajout de prime pour responsabilité
9. Autorisation donnée à M. Sylvain Bazinet
10. Ajustement de classe salariale comme chauffeur opérateur exerçant des responsabilités autres que le poste habituel
11. Prime horaire pour connaissances personnelles et responsabilités
12. Régularisation du titre pour le poste de secrétaire-réceptionniste
13. Bonification du programme de récompense pour la réussite scolaire 2021-2025
14. Prolongation du contrat d'entretien ménager pour l'année 2025
15. Disposition de ressources matérielles
16. Demande de dérogation mineure 2024-008
17. Demande de dérogation mineure 2024-009
18. Demande de PPCMOI 2024-031
19. Demande de PIIA 2024-032
20. Demande de PIIA 2024-033
21. Demande de PIIA 2024-034
22. Choix des membres pour la composition du comité de consultation en urbanisme (novembre 2024-octobre 2026)

- 23. Adoption du règlement 249-2024 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale modifiant le règlement de PIIA 163-2015
- 24. Adoption du règlement 250-2024 modifiant le règlement de lotissement no. 155-2014
- 25. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 251-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil
- 26. Adoption du projet de règlement 251-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil
- 27. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 28. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil
- 29. Appui à l'Association pour la Protection des Lacs Creux et Dufresne (APLCD)
- Période de questions
- 30. Levée de la séance ordinaire du conseil

Bilan

2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER
(Soirée Halloween 2024)

2024.11.221

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.222

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.223

5. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2024.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	3256	114.98 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3257	93.24 \$
POSTES CANADA	3258	180.86 \$
MINISTRE DES FINANCES	3259	117 852.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3260	53.94 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE VAL-DES-LACS	3261	4 000.00 \$
GABRIEL GARCIA	3262	500.00 \$

HYDRO-QUÉBEC /REVENUS AUTRES	3263	413.91 \$
JUL SOLUTIONS	3264	154.24 \$
LOISIRS LAURENTIDES	3265	100.00 \$
MICHEL LAROUCHE, CONSULTANTS RH	3266	1 448.69 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	3267	91.97 \$
██████████	3268	2 024.54 \$
ABRINORD	3269	250.00 \$
REVENU DU QUÉBEC	3270	335.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3271	660.95 \$
CINAX INC	3272	574.88 \$
DELTA-SPEC SERVICES D'INSPECTION INC	3273	689.85 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	3274	770.33 \$
██████████	3275	141.42 \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE-ILLUSTRATRICE	3276	86.23 \$
MARTECH SIGNALISATION	3277	83.36 \$
MRC DES LAURENTIDES	3278	3 227.04 \$
MÉDIALO INC.	3279	270.19 \$
POSTES CANADA	3280	341.48 \$
LINDE CANADA INC.	3281	352.10 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	3282	22 391.38 \$
SANTINEL	3283	415.06 \$
SEL DU NORD	3284	7 531.36 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3285	1 195.74 \$
CENTRE DE LOCATION GM INC.	3286	64.32 \$
VENTILATION LAURENTIDES	3287	4 895.59 \$
PAIEMENT ALAIN	3288	700.00 \$
LPCP NOTAIRES INC.	3289	719.11 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3290	269.04 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	3291	14 801.88 \$
S. BOURASSA LTÉE	3292	153.08 \$
BUDGET PROPANE	3293	276.37 \$
BUREAU EN GROS	3294	97.70 \$
L'APOSTROPHE PLUS	3295	168.53 \$
CANADIAN TIRE	3296	324.74 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	3297	2 694.44 \$
LA JARDINIÈRE STE-AGATHE	3298	380.45 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	3299	463.29 \$
YVON MARINIER INC.	3300	220.69 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	3301	1 428.67 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	3302	1 327.96 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	3303	1 661.35 \$
SERVICES PSANSREGRET	3304	721.00 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3305	2 173.82 \$
BMR	3306	340.60 \$
LES EQUIPEMENTS CLOUTIER	3307	3 470.40 \$

EXCAVATION R.B. GAUTHIER INC.	3308	37 271.22 \$
SABLIÈRE 329 INC	3309	8 394.19 \$
LES OUTILS LESCARBEAU INC	3310	547.28 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	3311	344.12 \$
PÉTROLE PAGÉ	3312	2 306.19 \$
UAP INC.	3313	45.90 \$
ALUMINIUM J. CLEMENT	3314	808.77 \$
	Total	253 415.44 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS
BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	78 525.03 \$	
Services de téléphonie	554.92 \$	
Hydro-Québec	880.31 \$	
Fonds de pension - AON - Septembre	9 157.88 \$	
Fonds de pension - Desjardins - Octobre	1 107.00 \$	
DAS Provincial - Septembre	22 359.27 \$	
Remises salariales fédérales - Septembre	8 543.48 \$	
Annie Gareau - Octobre	875.00 \$	
Harnois - Août	357.00 \$	
Harnois - Septembre	347.43 \$	
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	1 587.91 \$	
Frais bancaires Interac - Octobre	62.35 \$	
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Octobre	2 755.96 \$	
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026) - Septembre	4 005.46 \$	
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Octobre	4 783.84 \$	
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Octobre	2 010.70 \$	
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026) - Octobre	4 005.46 \$	
	Total	141 919.00 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.224

6. AFFECTATION DE 105 800\$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU BUDGET

59.11000.000 surplus accumulé non affecté de 105 800\$
Vers le poste
03.40000.000 surplus affecté à l'exercice

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'affecter la somme de cent cinq mille huit cents dollars (105 800\$) au surplus affecté à l'exercice 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.225

7. CERTIFICAT DE CRÉDIT 2024-11-02

Je, Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lantier, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les transferts mentionnés ci-dessous :

- Transfert du poste 03.40000.000 surplus affecté à l'exercice de cent cinq mille huit cents dollars (105 800\$)
Vers
- Différents postes budgétaires

Et

- Transfert de onze mille quatre cent soixante-trois dollars (11 463\$) provenant de différents postes budgétaires
- Vers
- Différents postes budgétaires

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver le certificat de disponibilité de crédit 2024-11-02 au montant de cent dix-sept mille deux cent soixante-trois dollars \$ (117 263\$).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.226

8. CHANGEMENT DE TITRE POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET AJOUT DE PRIME POUR RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a mandaté la firme Michel Larouche consultants RH Inc pour l'analyse de la structure salariale;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette analyse, le poste de responsable des travaux publics a été évalué et que la classification actuelle demeure inchangée;

CONSIDÉRANT QUE la dénomination du poste de responsable des travaux publics ne reflète plus la réalité du titre d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de la responsabilité d'entretien des parcs justifie l'ajout d'une prime horaire au salaire du directeur des travaux publics selon l'analyse de la structure salariale 2024;

CONSIDÉRANT QUE la prime horaire sera payable à partir du 1 janvier 2025 et sera indexée chaque année;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de modifier le titre de responsable des travaux publics par Directeur des travaux publics sans affecter la classe et l'échelon salariale actuel et d'ajouter une prime de responsabilité pour l'entretien des parcs à compter du 6 janvier 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.227

9. AUTORISATION DONNÉE À M. SYLVAIN BAZINET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier désire s'assurer du respect de sa réglementation et en conséquence sanctionner les contrevenants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater M. Sylvain Bazinet, Directeur des travaux publics pour qu'il rédige, dresse, signifie et dépose à la cour un constat d'infraction lorsqu'il constate une contravention à l'un ou l'autre des règlements de la municipalité;

C'est pourquoi il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante;

QUE le Directeur des travaux publics soit en l'occurrence M. Sylvain Bazinet, soit nommée pour agir à titre d'officier municipal pour l'émission des constats d'infractions pour toute contravention à la réglementation de la municipalité de Lantier;

QU'en conséquence, M. Sylvain Bazinet soit autorisée à rédiger, dresser, signifier et déposer à la Cour municipale tout constat d'infraction à l'encontre de la réglementation de la Municipalité de Lantier;

QUE le conseil autorise de façon générale tout officier à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements municipaux et l'autorise, en conséquence, à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin;

QU'aux fins de faire respecter les dispositions des règlements municipaux, la municipalité peut exercer, de façon cumulative ou alternative, tous les recours appropriés de nature civile ou pénale, sans limitation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.228

10. AJUSTEMENT DE CLASSE SALARIALE COMME CHAUFFEUR OPÉRATEUR EXERÇANT DES RESPONSABILITÉS AUTRES QUE LE POSTE HABITUEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a mandaté la firme Michel Larouche consultants RH Inc pour l'analyse de la structure salariale;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette analyse, les postes de chauffeur opérateur mécanicien et responsable adjoint des travaux publics ont été évalués et que la classification actuelle ne contribue pas à conserver une structure équilibrée;

CONSIDÉRANT QUE ces postes reçoivent une rémunération différente du poste habituel parce qu'ils exercent des responsabilités différentes des autres employés;

CONSIDÉRANT QUE les employés effectuant un travail habituel doivent être rémunérés dans la bonne classe salariale;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de classification aura un impact négatif sur le salaire des employés, il convient d'ajouter une prime au salaire des employés afin de conserver les rémunérations actuelles;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de procéder à la reclassification de titre d'emploi et de les intégrer au poste habituel de chauffeur-opérateur à compter du 1 janvier 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.229

11. PRIME HORAIRE POUR CONNAISSANCES PERSONNELLES ÉT RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier a mandaté la firme Michel Larouche consultants RH Inc pour l'analyse de la structure salariale;

CONSIDÉRANT QUE les constats et recommandations visent à garder une structure salariale équilibré et vivante;

CONSIDÉRANT QUE tous les postes ont été évalués et reclassifiés aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'écocentre et du soutien technique, le chauffeur-opérateur-mécanicien et le responsable adjoint des travaux publics ont des connaissances personnelles ou effectuent des responsabilités supplémentaires déjà identifiées et rémunérés selon la grille de classification actuel;

CONSIDÉRANT QUE les postes de chauffeur-opérateur-mécanicien et responsable adjoint des travaux publics seront à compter du 1^{er} janvier 2025 déclassés dans la catégorie de travail habituel « chauffeur-opérateur », et qu'une prime horaire devra être ajoutée afin de ne pas subir de perte de salaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU qu'une prime horaire soit ajoutée au salaire du chauffeur-opérateur-mécanicien et au responsable adjoint de travaux publics à compter du 1 janvier 2025 afin de ne pas subir de perte de salaire et que ces primes seront indexées chaque année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.230

12. RÉGULARISATION DU TITRE POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE Mme Roxanne Boyer a été embauché comme secrétaire-réceptionniste en 2013 (résolution 2013.06.126);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de régulariser le titre de Mme Roxanne Boyer pour Adjointe administrative.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.231

13. BONIFICATION DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSE POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE 2021-2025

ATTENDU QUE l'objectif initial de la municipalité vise à encourager et à reconnaître la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE le nouveau programme est élargi et vise maintenant tous les étudiant.e.s résidents sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

D'ajouter les montants suivants au programme de récompense pour la réussite scolaire pour l'année 2025:

- D'offrir une bourse de 100\$/étudiant qui ont réussi leur sixième année du primaire;
- D'offrir une bourse de 750\$/étudiant qui ont réussis le diplôme de CEGEP;
- D'offrir une bourse de 1000\$/étudiant qui ont réussis le diplôme de l'Université.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.232

14. PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de prolonger le contrat de Mme Annie Gareau pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2025 au montant de 900\$ par mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.233

15. DISPOSITION DE RESSOURCES MATÉRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire disposer de certaines ressources matérielles provenant de l'église;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'offrir les équipements suivants en échange de dons volontaires pour les activités de loisirs de la Municipalité de Lantier :

2- Bancs d'église 144"X26"X36" (12')
1- Façade agenouilloir 144"X9.5"X36"

18- Bancs d'église 136"X26"X36" (11')
2- Façade agenouilloir 136"X9.5"X36"

9- Bancs d'église 76"X26"X36" (6')
2- façade agenouilloir 76"X9.5"X36"

2- Agenouillères 18"X20"X31"
1- Agenouillère 27"X22"X34"

Base pour tabernacle 48"X26"X40"

Fonts baptismaux 34"X36"X40"

Chaire 37"X32"X43"

Autel 96"X36"X38"

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.234

16. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-008

Demande

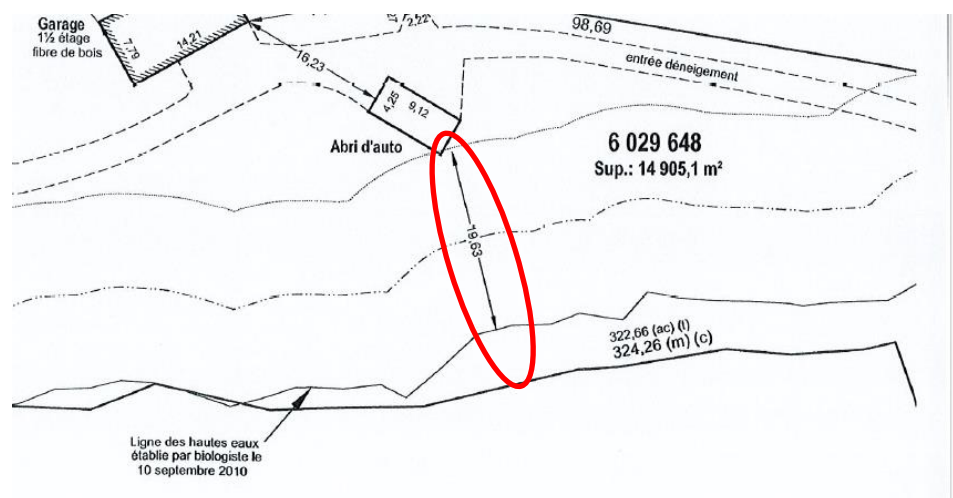
M. Daniel Guénette
168, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4611-81-9978-0-000-0000
Lot : 6 029 648 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un abri d'auto à moins de 20 mètres de la limite du littorale

Dérogation demandée

Construction d'un abri d'auto à 19.63 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 0.37 mètre sur la marge de non-construction de 20 mètres.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.11.59

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beaugard

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est accepté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.235

17. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-009

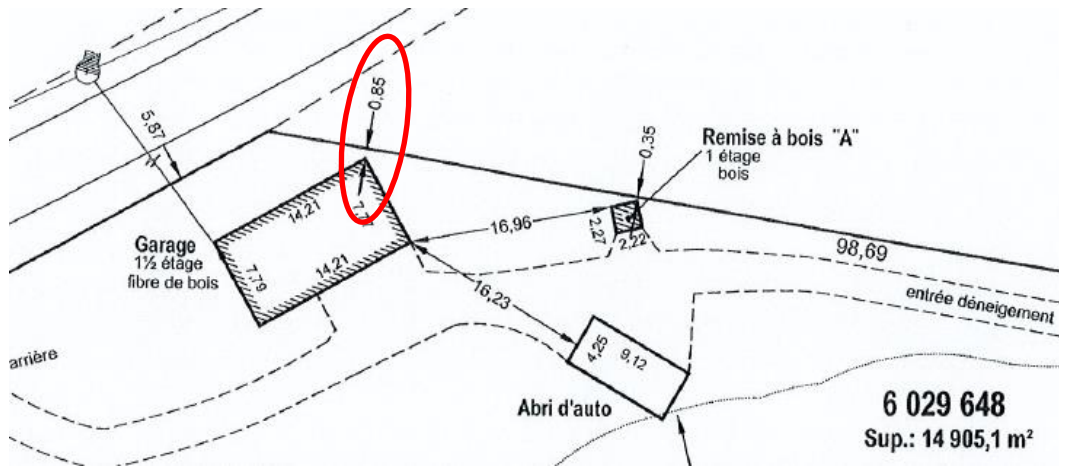
M. Daniel Guénette
168, chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4611-81-9978-0-000-0000
Lot : 6 029 648 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un garage à moins de 1 mètre de la limite latérale du lot.

Dérogation demandée

Construction d'un garage à 0.85 mètres de la limite latérale du lot. Demande de dérogation mineure de 0.15 mètres dans la latérale du lot.



La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT les neuf points de la grille d'évaluation présentés au CCU résolution 2024.11.60

CONSIDÉRANT que le conseil municipal revoit chaque point de ladite grille et arrive au même résultat,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU qu'après délibération du conseil que la présente dérogation soit et est acceptée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.236

18. DEMANDE DE PPCMOI 2024-031

Premier projet de résolution, adopté en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant le bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs sur le lot 6 030 340 au cadastre de la municipalité de Lantier, circonscription foncière de Terrebonne- usage «Multifamiliale isolée» dans la zone 26ER.

Demande de permis no. 2024-201, PPCMOI faite par Mme Natacha Imbeault

Madame Natacha Imbeault
 642-644 croissant des Trois-Lacs
 Lantier, J0T 1V0
 4614-15-5175-0-000-0000
 Lot : 6 030 340 du Cadastre du Québec
 Zone: 26 ER

Évaluation

4.1 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Grand-total pour Projets particuliers	100.0%
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), nommée « Demande de PPCMOI – Autorisation de créer de trois logements supplémentaires au bâtiment principal existant » (ci-après nommée « la demande »), a été présentée par les demandeurs devant les membres du comité consultatif d'urbanisme le 5 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est située en zone 26ER, en vertu de l'annexe A « Carte de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Multifamiliale isolée » n'est pas autorisée dans la zone 26 ER, en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir l'autorisation de pratiquer la classe d'usage « Multifamiliale isolée » dans le bâtiment principal, située au 642 croissant des Trois-Lacs le (lot 6 030 340 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment dédiée à l'habitation occupera plus de 50% de la superficie totale de l'ensemble des planchers de bâtiment qui sont situés au rez-de-chaussée et au-dessus de rez-de-chaussée (article 3.2.3.1 du règlement de zonage numéro 154-2014);

CONSIDÉRANT QUE la propriété des demandeurs est situées dans l'affectation régionale « Résidentiel et de récréation », en vertu de la carte intitulée « Grandes affectations du sol et projets régionaux » dans la planche 3 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la classe d'usage « Multilogement » fait partie du groupe d'usages « habitation », en vertu de l'annexe B « Grille des normes de zonage » du Règlement de zonage no. 154-2014;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Habitation 1 » est compatible avec l'affectation « Résidentiel et de récréation » en vertu de l'article 3.4.2 du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 030 340 doit avoir une superficie minimale de 8 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les plans d'agrandissement préparés par la firme Génibois, préparé par René Dorais, architecte, signé et scellé par Luc Giasson ingénieur en date du 31 juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT les plans de construction dessinés par René Dorais, architecte, signé et scellé par René Dorais, architecte, en date du 26 août 2024 pour les modifications au bâtiment existant ;

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de résolution numéro 2024.11.236, adoptée en vertu du règlement numéro 184-2017 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant l'usage « Multifamiliale isolée » dans la zone 26ER.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.237

19. DEMANDE DE PIIA 2024-032

Demande de permis no. 2024-268, construction d'un bâtiment principal

Monsieur Vincent Dagenais
110, croissant de Bellevue
Lantier, J0T 1V0
4612-30-9279-0-000-0000
Lot : 6 029 778 du Cadastre du Québec
Zone: 14M

Évaluation

Terrains situés en bordure du boulevard
Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone dont le
suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-032 soit et est acceptée selon la résolution 2024.11.62 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.238

20. DEMANDE DE PIIA 2024-033

Demande de permis no. 2024-095, construction d'un bâtiment principal

M. Marc-André Dufort
504, chemin des Hameaux
Lantier, J0T 1V0
4812-05-3450-0-000-0000
Lot : 6 030 101 du Cadastre du Québec
Zone: 25ER

Évaluation

8.2 Terrains situés dans une zone dont le suffixe est «ER»

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 75,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-033 soit et est acceptée selon la résolution 2024.11.63 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.239

21. DEMANDE DE PIIA 2024-034

Monsieur Louis St-Jean
257, chemin du Lac-Ludger
Lantier, J0T 1V0
4610-57-8769-0-000-0000
Lot : 6 583 919 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 93,8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2024-034 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2024.11.64 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.240

22. CHOIX DES MEMBRES POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN URBANISME (NOVEMBRE 2024-OCTOBRE 2026)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

DE choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:

Steve Martin, Président
France Fortin, Vice-Présidente
Denise L'Heureux, membre
Manon Gagné, membre
Brian Wiseman, membre
Harold Stotland, membre

ET d'ajouter Mme Francine Leduc comme membre substitut.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.241

23. ADOPTION DU RÈGLEMENT 249-2024 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PIIA 163-2015

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 249-2024 modifiant le règlement 163-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir certaines opérations cadastrales dans un secteur montagneux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.242

24. ADOPTION DU RÈGLEMENT 250-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 155-2014

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 250-2024 modifiant le règlement 155-2014 modifiant le règlement de lotissement no. 155-2014 afin de supprimer l'article 3.2.2.1 (terrain en pente).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION

25. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 251-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

La conseillère Marilyn Dagenais donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement de règlement 251-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par la conseillère Marilyn Dagenais.

2024.11.243

26. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 251-2024 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de règlement 251-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.244

27. REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums demande de produire dans les soixante jours suivant la proclamation d'une élection ou de l'anniversaire de la proclamation de l'élection un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et référendums demande de déposer devant le conseil ces déclarations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de déposer la liste des membres qui on remit leur déclaration pour la période de novembre 2023 à novembre 2024 :

Richard Forget, maire; Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.245

28. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le 2e lundi de chaque mois et qui débiteront à 19 h :

13 janvier	14 juillet
10 février	11 août
10 mars	8 septembre
14 avril	29 septembre
12 mai	10 novembre
9 juin	8 décembre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.246

29. APPUI À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS CREUX ET DUFRESNE (APLCD)

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la Protection des Lacs Creux et Dufresne (APLCD) a fait une demande d'appui à la Municipalité de Lantier au sujet de la vitesse sur un tronçon qui borde les lacs Creux et Dufresne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lantier appui l'APLCD dans sa demande;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Municipalité sont aussi des utilisateurs de dudit tronçon;

CONSIDÉRANT QUE nous arrivons à la même conclusion, soit d'abaisser la vitesse dans ce secteur;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de transmettre la présente résolution ainsi que la demande et la pétition de l'APLCD au Ministère des Transports et de la Mobilité Durable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2024.11.247

PERIODE DE QUESTIONS

Mme la Mairesse suppléante invite les citoyens à la période de questions

30. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Line Beauregard.

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à xxx.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Marie-Josée Leroux
Mairesse suppléante

Je, Marie-Josée Leroux, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.